



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 juin 2020

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue le 9 juin 2020 à compter de 19 h, par vidéoconférence, sous la présidence du maire Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire et président de la Communauté maritime
Mme Rose Elmonde Clarke, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Jean-Philippe Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
Mme Suzie Leblanc, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Serge Rochon, directeur général
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Quelques seize personnes assistent également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 h 5.

CM2006-0087

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke, appuyée par M. Richard Leblanc, il est résolu à l'unanimité

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1 Approbation des procès-verbaux des séances tenues les 12 et 26 mai 2020
4. Rapport des comités
5. Approbation de la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer
6. Correspondance



Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 juin 2020

No. de résolution
ou annotation

7. Services municipaux
 - 7.1 Administration
 - 7.2 Finances
 - 7.3 Ressources humaines
 - 7.4 Services techniques et des réseaux publics
 - 7.5 Hygiène du milieu
 - 7.5.1 Recommandations de la Commission consultative de l'environnement, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et des changements climatiques – Réglementation sur l'utilisation des produits à usage unique
 - 7.5.2 Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 355 – Attribution de contrat – Pressage et vente de métaux
 - 7.6 Sécurité publique
 - 7.7 Aménagement du territoire
 - 7.8 Développement du milieu et des communications
 - 7.8.1 Adoption de la Politique de soutien aux projets structurants
 - 7.8.2 Adoption de la Politique de soutien aux entreprises
 - 7.8.3 Adoption des priorités annuelles d'intervention de la Communauté maritime pour le Fonds régions et ruralité (FRR)
 - 7.8.4 Affectation du Fonds régions et ruralité 2020 – Mise en œuvre Horizon 2025 et politiques d'investissement
 - 7.9 Loisir, culture et vie communautaire
 - 7.10 Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
 - 7.10.1 Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 369 – Travaux de rénovation au garage de L'Île-du-Havre-Aubert
 - 7.11 Réglementation municipale
8. Affaires diverses
9. Période de questions
10. Clôture de la séance



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 juin 2020

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CM2006-0088

Approbation des procès-verbaux des séances tenues les 12 et 26 mai 2020

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire des 12 et 26 mai 2020.

Sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

d'approuver ces procès-verbaux tels qu'ils ont été rédigés.

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

CM2006-0089

Approbation de la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer

La liste des chèques à ratifier et des comptes à payer pour la période du 28 avril au 26 mai 2020 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 808 747,47 \$.

CORRESPONDANCE

Aucune liste de correspondance d'intérêt public n'a été déposée au conseil de la Communauté maritime depuis la dernière séance.

SERVICES MUNICIPAUX

HYGIÈNE DU MILIEU

CM2006-0090

Recommandations de la Commission consultative de l'environnement, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et des changements climatiques – Réglementation sur l'utilisation des produits à usage unique

CONSIDÉRANT QUE la Commission consultative de l'environnement, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et des changements climatiques a finalisé son travail relativement à la réglementation sur l'utilisation des produits à usage unique et remis ses recommandations au conseil;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 juin 2020

CONSIDÉRANT QUE la situation sanitaire actuelle n'est pas favorable à la mise en œuvre immédiate de toutes les recommandations de la Commission, notamment en ce qui concerne les mesures visant à remplacer les sacs d'emplètes en plastique;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime prenne acte des recommandations de la Commission consultative de l'environnement, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et des changements climatiques;

que le conseil sursoit à la mise en œuvre et à l'application des mesures préconisées pour les sacs d'emplètes, le temps que la situation soit propice à une sensibilisation auprès des commerces et des citoyens des Îles.

CM2006-0091

Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 355 – Attribution de contrat – Pressage et vente de métaux

CONSIDÉRANT QU' en avril dernier, la Direction de l'hygiène du milieu procédait à un appel d'offres sur invitation relativement au pressage et à la vente de métaux entreposés au Centre de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE l'échéancier et la réalisation des travaux se présentent sous les deux phases suivantes, la deuxième étant optionnelle :

Phase 1 : Pressage et vente d'environ 1200 tonnes de métaux et véhicules hors d'usage reçus durant l'année 2019, présentement entreposés sur le site du CGMR.

Phase 2 : Pressage et vente d'environ 700 tonnes de métaux et véhicules hors d'usage supplémentaires, à recevoir durant l'année 2020.

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont déposé une offre, soit Les Lavages industriels Vigneau inc. et Recycle Autos 2000 IM;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation faites par la Direction de l'hygiène du milieu à cet effet;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 juin 2020

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime retienne la soumission
présentée par Les Lavages industriels Vigneau inc. comme suit :

Phase 1	Phase 2
15,00\$/tonne	Offre de pressage +20 % du prix de vente

DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET DES COMMUNICATIONS

CM2006-0092

Adoption de la Politique de soutien aux projets structurants

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime a signé en mars 2020,
une Entente relative à la gestion du nouveau
Fonds régions ruralité (volet 2) remplaçant le
Fonds de développement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Fonds régions ruralité, la
Communauté maritime doit adopter une Politique
de soutien aux projets structurants;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2016, la Communauté maritime met en
œuvre une telle politique, procède à son
évaluation et dépose des rapports annuels qu'elle
rend publics;

CONSIDÉRANT QUE cette politique a fait l'objet d'une révision
complète, qu'elle a été actualisée et qu'elle est en
cohérence avec les objectifs du nouveau Fonds
régions ruralité (volet 2);

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime adopte la Politique de soutien
aux projets structurants telle qu'elle a été révisée;

qu'une copie de cette politique soit transmise au ministère des Affaires
municipales et de l'Habitation et publiée sur le site Web de la Municipalité.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 juin 2020

CM2006-0093

Adoption de la Politique de soutien aux entreprises

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime a signé en mars 2020, une Entente relative à la gestion du nouveau Fonds régions ruralité (volet 2) remplaçant le Fonds de développement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Fonds régions ruralité, la Communauté maritime doit adopter une Politique de soutien aux entreprises;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2016, la Communauté maritime met en œuvre une telle politique, procède à son évaluation et dépose des rapports annuels qu'elle rend publics;

CONSIDÉRANT QUE cette politique a fait l'objet d'une révision complète, qu'elle a été actualisée et qu'elle est en cohérence avec les objectifs du nouveau Fonds régions ruralité (volet 2);

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime adopte la Politique de soutien aux entreprises telle qu'elle a été révisée;

qu'une copie de cette politique soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et publiée sur le site Web de la Municipalité.

CM2006-0094

Adoption des priorités annuelles d'intervention de la Communauté maritime pour le Fonds régions et ruralité (FRR)

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime a signé en mars 2020, l'Entente relative à la gestion du nouveau Fonds régions ruralité (volet 2) – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC, lequel remplace le Fonds de développement du territoire (FDT);

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime doit établir et adopter les priorités annuelles d'intervention;

CONSIDÉRANT QUE le projet de territoire Horizon 2025 a été adopté en 2013 et actualisé en 2020 par la Communauté maritime ainsi que par l'ensemble des partenaires socioéconomiques et culturels du territoire;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 juin 2020

CONSIDÉRANT QUE le projet de territoire constitue la feuille de route de la collectivité, établit les orientations et les objectifs en matière de développement du territoire et guide les priorités d'intervention pour les cinq prochaines années;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité

d'adopter les priorités d'intervention annuelles de la Communauté maritime dans le cadre du nouveau Fonds régions ruralité;

de transmettre ces priorités d'intervention au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et de les publier sur le site Web de la Municipalité.

CM2006-0095

Affectation du Fonds régions et ruralité 2020 – Mise en œuvre Horizon 2025 et politiques d'investissement

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime a signé en mars 2020, une Entente relative à la gestion du nouveau Fonds régions ruralité (volet 2) – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC, lequel remplace le Fonds de développement du territoire (FDT) ;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds régions et ruralité (volet 2) permet à la Communauté maritime de poursuivre ses mandats en regard du développement et d'intervenir auprès des organismes et des entreprises du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet de territoire Horizon 2025, adopté en 2013 et actualisé en 2020 par la Communauté maritime ainsi que par l'ensemble des partenaires, constitue la feuille de route de la collectivité et qu'il établit les orientations, objectifs et actions en matière de développement du territoire et guide les priorités d'intervention pour les cinq prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime doit adopter de nouveau, en 2020, une Politique de soutien aux entreprises et une Politique de soutien aux projets structurants pour intervenir auprès des organismes et entreprises du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité



Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 juin 2020

No. de résolution
ou annotation

que la Communauté maritime affecte une partie des sommes du Fonds régions ruralité (volet 2) – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC de la façon suivante :

- 100 000 \$ aux fins de la mise en œuvre de certaines des actions liées au projet de territoire Horizon 2025, et ce, pour l’année 2020, laquelle somme sera affectée particulièrement aux dossiers suivants : énergie, mise en œuvre des politiques *Municipalité amie des aînés* et *Politique familiale* ainsi qu’au projet de quartier innovant;
- 250 000 \$ aux fins de la mise en œuvre de la Politique de soutien aux entreprises;
- 250 000 \$ aux fins de de la mise en œuvre de la Politique de soutien aux projets structurants.

Ces sommes couvrant la période du 1^{er} avril 2020 au 31 décembre 2020;

que le Service de développement du milieu transmette au conseil de la Communauté maritime un premier bilan des interventions, soit à la fin de l’année en cours ainsi que dans son rapport annuel.

SERVICE DE L'INGÉNIERIE, DES TIC ET DES BÂTIMENTS

CM2006-0096

Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 369 – Travaux de rénovation au garage de L'Île-du-Havre-Aubert

CONSIDÉRANT l’adoption par la Communauté maritime du règlement d’emprunt n° CM-2019-08 relativement au financement de travaux de construction d’un centre de services publics et la rénovation du garage de L’Île-du-Havre-Aubert;

CONSIDÉRANT QU’ un appel d’offres concernant des travaux de rénovation au garage de L’Île-du-Havre-Aubert, prévoyant des travaux optionnels à la toiture du bâtiment, a été lancé le 28 février dernier;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance d’ouverture des soumissions tenue le 21 mai dernier, les trois offres conformes suivantes ont été reçues (prix avant taxes) :

- Constructions Renaud et Vigneau inc.:	502 636,73 \$
- Constructions RDA inc. :	431 777,00 \$
- Compagnie de Construction du Nouveau Québec inc. :	343 500,00 \$

CONSIDÉRANT la recommandation émise à cet effet par la Direction de l’ingénierie, des TIC et des bâtiments;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 juin 2020

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil accepte la soumission conforme la plus basse et octroie le contrat de l'appel d'offres pour la rénovation du garage de L'Île-du-Havre-Aubert à Compagnie Construction du Nouveau Québec inc., au prix forfaitaire de 343 500 \$ plus les taxes applicables, excluant l'option 1 relatif aux travaux de la toiture;

que le conseil autorise le directeur de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments, Jean A. Hubert, à signer tout document relatif à ce contrat et à en assurer le suivi technique et financier;

Cette dépense sera financée par le règlement d'emprunt n° CM-2019-08.

AFFAIRES DIVERSES

Aucun nouveau point n'est porté aux affaires diverses.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée lors de la période allouée à cet effet.

CM2006-0097

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

de lever la séance à 19 h 34.

Jonathan Lapierre, maire

Jean-Yves Lebreux, greffier